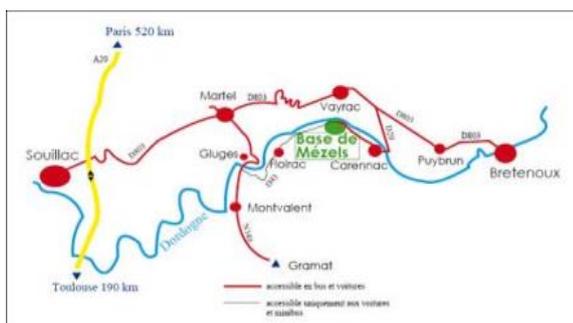


VACANCES POUR TOUS  
21 RUE SAINT FARGEAU – CS 72021 75989 PARIS CEDEX 20  
UFOVAL : Ministère Jeunesse et Sports  
CGOL/LFEEP : AG.075.95.0063 - CGOL : Utilité publique – décret du 31.05.1930

### Base de Plein Air de MEZELS

46110 – VAYRAC



## RENDEZ-VOUS SUR PLACE

Les usagers en rendez-vous sur place sont attendus le 1<sup>er</sup> jour vers 18h00 et seront repris le dernier jour vers 9h00 (les horaires seront confirmés sur la convocation départ).

## TRANSPORT

Voyage de jour en car au départ de Metz, Nancy, Epinal, Strasbourg, Colmar, Mulhouse, Besançon, Montbéliard, Dijon.

## Premier et dernier repas servis

**Premier repas inclus** : Dîner du Jour 1

**Dernier repas inclus** : Déjeuner du Jour 10 sous forme de panier repas

## SITE

### ► Situation géographique :

Au Nord du département du Lot, au bord de la rivière de la Dordogne, à 4km de Carennac, sur la commune de Vayrac.

### ► Cadre de vie :

La Base de Plein Air de Mézels est une **ANCIENNE NOYERAIE DE 5 HA SITUEE EN BORDURE DE DORDOGNE**.

Les bâtiments anciens en pierre ont été conservés et transformés en **SALLE DE RESTAURATION** et salles d'activités.

Vous serez hébergés sous marabout.

La **TERRASSE** sur la Dordogne offre un **CADRE MAGNIFIQUE** pour les repas et moments de détente pendant les beaux jours. Les espaces verts permettent l'organisation de nombreux jeux d'extérieurs.

**Effectif : 40 jeunes maximum**

## ACTIVITES

- **Descente de la Dordogne** : une journée en canoë sur la rivière, encadrée par des moniteurs diplômés d'Etat.
- **Parc aquatique** : une journée de détente, de baignade et d'amusement dans un parc aquatique à proximité du centre de vacances
- **Visite du Gouffre de Padirac** : une incroyable aventure souterraine, de plus de 2km de parcours à pied et en barque, à 103m de profondeur, dans l'un des plus beaux souterrains de France !
- **Visite du château de Castelnaud** : en compagnie d'un guide et sous forme de Course d'Orientation, vous découvrirez ce château médiéval de manière inédite !
- **Préhisto Dino'Parc** : une déambulation au milieu des reproductions grandeur nature des dinosaures, du plus inoffensif au plus féroce !

Autres activités : visite du château de Taillefer, visite de Rocamadour, baignades, grands jeux, soirées à thèmes ...

**ATTENTION ! Le test d'aisance aquatique est obligatoire pour la journée de canoë et pour les moments de baignade !**

## ORGANISATION DU SEJOUR

### ► Equipe d'encadrement

Un directeur titulaire du brevet d'aptitude à la fonction de directeur (BAFD) : il orchestre son équipe d'animation, s'assure du bon fonctionnement du séjour, réuni chaque soir son équipe pour échanger sur le déroulement de la journée écoulée et préparer les activités du lendemain. Un directeur adjoint sur chaque centre. Un animateur titulaire du brevet d'aptitude à la fonction d'animateur (BAFA) par tranche de 8 ou 10 enfants. Un assistant sanitaire en charge du suivi des traitements médicaux.

### ► Vie collective :

Par la pratique des activités prévues, les animateurs favoriseront pour chaque jeune : la prise de responsabilités, l'apprentissage de l'autonomie en fonction de ses possibilités, le plaisir, la découverte du milieu naturel et des traditions locales. Ils s'efforceront d'organiser la vie quotidienne afin qu'elle permette de respecter les besoins de chaque jeune : sommeil, alimentation, hygiène.

A la fois lieu de personnalisation et de socialisation, le centre de vacances de VARS offre :

- Une structure adaptée à chaque âge présentant **les meilleures conditions de sécurité et de santé**.
- Des formes d'activités qui répondent à la fois aux nécessités de la prise en charge des jeunes et à leurs souhaits de découverte et de dépaysement.
- Des modes d'organisation et d'animation favorisant l'expression et la création.

### ► Alimentation

L'équilibre alimentaire, la qualité et la quantité des repas, la découverte de la gastronomie régionale, le plaisir de manger et de partager sont pour nous des objectifs essentiels. Notre restauration doit assurer le principe de santé et d'hygiène alimentaire tout en étant compatible avec la demande des personnes qui ne désirent pas manger certains aliments en raison de croyances religieuses, par convictions personnelles ou pour toutes autres raisons. Les régimes alimentaires médicaux ou allergènes sont respectés en conformité avec le certificat médical.

### ► Pour avoir des nouvelles de votre enfant :

Lors de ce séjour, nos animateurs tenteront de mettre en place **un blog** (si la connexion internet le permet) dont les coordonnées vous seront transmises sur la convocation départ. C'est pourquoi nous vous demandons de compléter et de nous retourner le document relatif au droit à l'image (ci-joint).

**ATTENTION !** Si le comportement de votre enfant était de nature à nuire à sa sécurité ou à celle de ses camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun d'entre eux, une décision de renvoi pourrait être prise à son encontre, frais de retour à votre charge...

## PREPARER VOTRE SEJOUR

### ► Trousseau:

Pour constituer le trousseau de votre enfant, reportez-vous à la fiche trousseau fournie en même temps que le dossier de voyage ; à partir de 13 ans, le jeune a la responsabilité de son trousseau, et aucun contrôle n'est effectué.

**Nous insistons particulièrement sur la nécessité de prévoir :**

- chapeau et lunettes de soleil, crème solaire protectrice, stick à lèvres
- chaussures pour la marche (une bonne paire de chaussures de sport fera l'affaire)
- un petit sac à dos et une gourde pour les sorties
- maillot de bain pour la baignade

### ► Lavage du linge :

Tout le linge et les affaires personnelles devront être marqués au nom de l'enfant (marqueur indélébile ou bande cousue) : **nous prévoyons une lessive dans le séjour**. Merci d'éviter les vêtements de valeur.

► **Argent de poche** : A discrétion de la famille. Les jeunes ne manquent de rien au centre, il n'est donc pas nécessaire de leur donner d'importantes sommes d'argent. Néanmoins 20€ nous semble être une somme suffisante pour la durée du séjour. Placer la somme dans l'enveloppe spéciale qui vous sera transmise avant le départ. Sur place, l'équipe prendra en charge, avec l'enfant, la gestion de cet argent.

### ► Santé

La **fiche administrative et sanitaire** doit être complétée avec précision. **Elle est obligatoire**. N'oubliez pas de nous communiquer toutes recommandations utiles **AVANT LE SEJOUR** (allergies, régime alimentaire...). L'assistant sanitaire du séjour veillera au bon état de santé de tous. Pour tous les traitements médicaux en cours, un double de l'ordonnance du médecin est exigé, ainsi que les médicaments en quantité suffisante, pour que le jeune puisse poursuivre son traitement.

### ► Frais médicaux

Le centre de vacances avance les frais médicaux immédiats. Nous vous demanderons de nous rembourser cette avance (sauf si vous bénéficiez de la CMU-fournir l'attestation), puis sur présentation des feuilles de soin, la Caisse de Sécurité Sociale ou votre Mutuelle, vous remboursera.

► **Utilisation du téléphone mobile** : selon les règles mises en place par l'équipe d'encadrement. Cependant, nous insistons sur le fait que l'usage abusif du téléphone mobile peut nuire à l'ambiance générale d'un séjour collectif de vacances. Nous conseillons aux jeunes de ne pas emporter de téléphone mobile pendant leur séjour.

### ► Objet de valeur

La nature du séjour nous conduit à déconseiller la présence de tout objet de valeur (lecteur mp3, bijoux, téléphone mobile, CD, etc...). Pour prendre des photos, nous recommandons l'utilisation d'appareils jetables. Toute disparition d'objets personnels devra être signalée au directeur dès constat et, en tout état de cause, avant la fin du séjour.

**Attention : les vols, dégradations ou pertes de téléphone portable, Ipod, et autres, ne sont pas couverts par l'assurance de notre Association.**

## ASSURANCE

Tous nos séjours sont couverts par APAC Assurance, en responsabilité civile de base, protection juridique, assurance des personnes, assistance des personnes (assistance rapatriement sanitaire), assurance des biens.

En cas d'accident corporel, l'assurance intervient en complément des remboursements de la Sécurité Sociale et de votre mutuelle.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Documents à remettre le jour du départ :

- la **fiche sanitaire complétée et signée** (Attention cette fiche revêt un caractère très important en cas de problème médical ou d'accident)
- la **photocopie de votre carte d'assuré ou l'attestation de votre CPAM** (à joindre à la fiche sanitaire)
- l'**autorisation au droit à l'image**
- le **test d'aisance aquatique réussi**

Bon séjour avec Vacances Pour Tous !

# AUTORISATION POUR LE DROIT A L'IMAGE

Madame, Monsieur,

Vote enfant est inscrit dans un centre de vacances. Au cours du séjour, il/elle sera amené/e à utiliser du matériel audio-visuel (photo, vidéo, informatique et internet) lors des activités. Afin que votre enfant puisse passer un séjour optimal, puisse participer pleinement aux activités audiovisuelles et ramener un merveilleux souvenir de ses vacances, nous vous demandons d'autoriser l'apparition de votre enfant sur support photo, vidéo, informatique et internet, conformément à la législation relative aux droits de la personne photographiée et à l'article 9 du code civil.

Je soussigné/e : .....

Représentant/e légal de l'enfant : .....

Demeurant : .....

.....

Inscrit/e sur le séjour .....

du.....au.....

**autorise** - **n'autorise pas** (rayer la mention inutile)

L'équipe d'animation du séjour et l'organisateur « Ligue de l'enseignement » à utiliser dans le cadre du centre de vacances, VACANCES POUR TOUS :

- l'image et la voix de mon enfant sur support photographique, vidéo et informatique.
- l'image et la voix de mon enfant sur le site internet ou le blog du centre de vacances, permettant d'avoir un lien entre l'enfant et ses proches.
- l'image de mon enfant pour la présentation et l'illustration des centres de vacances proposés aux enfants (Brochure et site internet, départementaux et Nationaux, Vacances Pour Tous).

Fait à .....

Signature du représentant légal

Le .....

